



Rapport d'activité

COMMISSION FÉDÉRALE
CHARGÉE DE JUGER LES
POSSIBILITÉS DE TRAITER
LES PERSONNES INTERNÉES
À VIE

2017

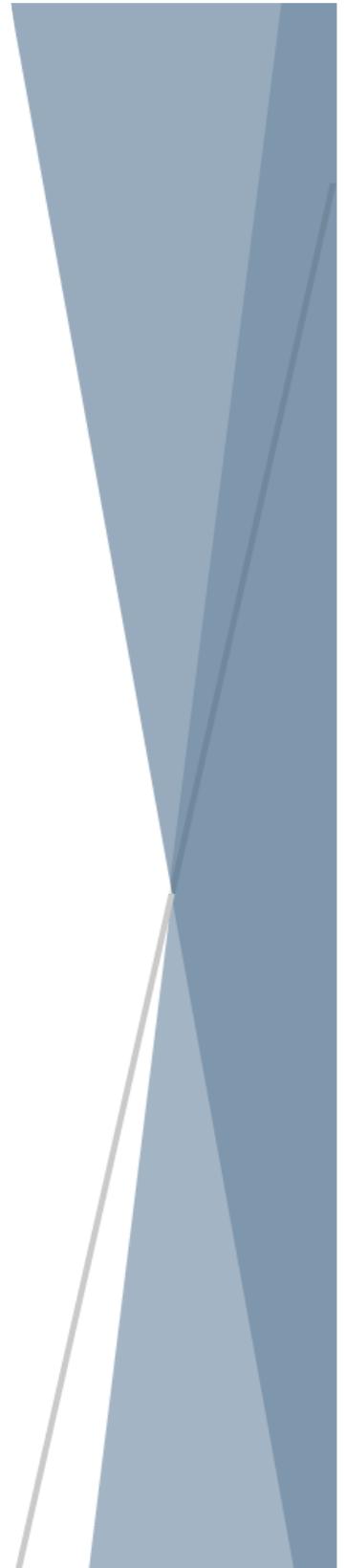


Table des matières

1. Mot du Président _____	2
2. Organisation de la Commission _____	4
3. Membres de la commission _____	6
4. Tâches de la Commission _____	9
5. Activités 2017 _____	11
6. Activités 2018 _____	13
7. Comptes 2016, 2017 et budget 2018 _____	15
8. Informations de contact _____	17



1

MOT DU PRÉSIDENT

1. Mot du Président

La Commission achève son quatrième exercice et aucun cas ne nous a été soumis en 2017.

La séance plénière annuelle a été mise à profit pour rappeler l'importance de la protection des données personnelles ou particulièrement sensibles. Le Département fédéral de justice et police (DFJP) a édicté, en 2017, des recommandations à l'attention des commissions indépendantes rattachées au DFJP concernant la gestion des documents. Il y est rappelé que les membres sont responsables des documents qui leur sont confiés et qu'il leur appartient de prendre les précautions nécessaires lors de transfert de données. Ces questions sont apparues particulièrement pertinentes s'agissant d'informations sur des personnes soumises à une mesure d'internement.

En 2018, notre Commission continuera de se tenir au courant de l'actualité scientifique dans le domaine de l'évaluation et du traitement de la dangerosité, en restant ainsi prête à répondre à d'éventuelles sollicitations.

Ariel Eytan

Président

2

ORGANISATION DE LA COMMISSION

2. Organisation de la Commission

La Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie a été instituée par décision du Conseil Fédéral du 14 mai 2014.

Elle est régie par l'Ordonnance sur la Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie du 26 juin 2013.

Il s'agit d'une commission consultative au sens de l'art. 8a, al. 2, de l'ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA).

Elle est rattachée administrativement au Département fédéral de justice et police (DFJP) et accomplit ses tâches de manière indépendante. Ses membres exercent leur fonction à titre personnel.

Le secrétariat est assuré par l'Office fédéral de la justice. Il accomplit, sur la base de directives de la présidence, des tâches administratives et organisationnelles dans le cadre du mandat de la commission. Il se charge notamment de préparer les séances et de tenir les procès-verbaux.

3

MEMBRES DE LA COMMISSION

3. Membres de la commission

La Commission compte dix membres. Elle se compose d'experts possédant les connaissances requises dans les domaines de la psychiatrie et de la psychothérapie forensiques.

Les membres ont été nommés par le Conseil fédéral, sur proposition du Département fédéral de justice et police, jusqu'au 31.12.2019.

PLÉNIÈRE

Présidence

**Prof. Dr. med. Ariel Eytan,
Président**

**Dr. Med. Suzanne von
Blumenthal, Présidente
suppléante**

Membres

Dr. med. Tamás Czuczor

Dr. med. Philippe Delacrausaz

Dr. med. Anna D. Gerig

Prof. Dr. med. Marc Graf

Prof. Dr. med. Elmar Habermeyer

Dr. med. Thomas Knecht

Lic. en psychologie clinique

Maria-Luisa Müller

Dr. Med. Frank Urbaniok

Secrétariat

*Nathalie Buthey-Formaz
Office fédéral de la Justice*

4

TÂCHES DE LA COMMISSION

4. Tâches de la Commission

La commission assume les tâches suivantes:

- a. elle examine, sur mandat de l'autorité d'exécution des peines et des mesures, si de nouvelles connaissances scientifiques pourraient permettre de traiter la personne internée à vie de manière qu'elle ne représente plus de danger pour la collectivité;
- b. elle présente chaque année un rapport d'activité au DFJP;
- c. elle informe le public sur son activité, sur l'existence de nouvelles connaissances scientifiques et sur la nécessité d'effectuer des recherches supplémentaires;
- d. elle prend position par écrit lors de consultations sur les projets d'actes législatifs qui concernent l'internement à vie.

5

ACTIVITÉS 2017

5. Activités 2017

En 2017, la Commission s'est réunie une fois en séance plénière.

Séance plénière du 7 septembre 2017

Celle-ci s'est tenue dans les locaux de l'OFJ à Berne. La Commission s'est notamment penchée sur l'ordre du jour suivant :

- Formation/information « Recommandation à l'attention des commissions indépendantes rattachées au DFJP concernant la gestion des documents »
- Activités 2018
- Budget 2018

Madame Sandra Hüsi, responsable de la protection des données, de la sécurité de l'information et de la transparence au Secrétariat général du Département fédéral de justice et police (DFJP) a informé les membres sur la mise en œuvre de la « Recommandation à l'attention des commissions indépendantes rattachées au DFJP concernant la gestion des documents », entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017.

6

ACTIVITÉS 2018

6. Activités 2018

Les activités de la Commission dépendent principalement des mandats qui lui sont confiés. Il est donc difficile de prévoir dans quelle mesure elle sera sollicitée en 2018.

La principale activité de la Commission consiste à examiner, sur mandat de l'autorité d'exécution des peines et des mesures, si de nouvelles connaissances scientifiques pourraient permettre de traiter une personne internée à vie de manière qu'elle ne représente plus de danger pour la collectivité. Il faut préciser qu'elle n'a pas encore été saisie pour l'examen d'un cas.

A ce jour, la Commission n'a pas non plus été consultée sur des projets d'actes législatifs qui concernent l'internement à vie.

La prochaine séance plénière se déroulera le 13 septembre 2018 dans les locaux de l'OFJ à Berne.



7

COMPTES 2016, 2017
ET
BUDGET 2018

7. Comptes 2016, 2017 et budget 2018

	Comptes 2016 <small>(du 01.01.2016 au 31.12.2016)</small>	Comptes 2017 <small>(du 01.01.2017 au 31.12.2017)</small>	Budget 2018 <small>(du 01.01.2018 au 31.12.2018)</small>
séances plénières	4 135.25 * **	3 266.95 **	5 540.00
interprète	1 270.00	1 270.00	1 270.00
examens de cas	0.00	0.00	11 110.00
frais divers (traductions, expertises)	0.00	0.00	7 080.00
total des charges	5 405.25	4 536.95	25 000.00

* transitoires : frais de séance 2015 payés en 2016 : CHF 458.00

** transitoires : frais de séance 2016 payés en 2017 : CHF 458.00

8

INFORMATIONS DE CONTACT

8. Informations de contact

**Secrétariat de la Commission fédérale
chargée de juger les possibilités de
traiter les personnes internées à vie**

Nathalie Buthey-Formaz
Office fédéral de la Justice
Bundesrain 20
3003 Berne
Téléphone : +41 58 46 31465
Email : nathalie.buthey@bj.admin.ch